

PARTENARIAT

Les entreprises ont désormais jusqu'au 09 novembre inclus pour affecter leur solde de taxe d'apprentissage

20 OCTOBRE 2023



Groupe
promotrans

**DEMAIN LEUR APPARTIENT,
MERCİ DE VOTRE SOUTIEN.**

Bonne nouvelle !

Vous avez jusqu'au 9 novembre pour soutenir votre profession
en affectant le solde de votre Taxe d'Apprentissage à PROMOTRANS

L'OTRE soutient Promotrans dans l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage.

Compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées par les entreprises sur la plateforme Soltea, une cellule dédiée externalisée a été mise en place. N'hésitez pas à la contacter.

Cette cellule est joignable : par téléphone 01 43 13 53 34 ou par email ta@promotrans.fr

[Pour verser la taxe d'apprentissage](#)